

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/09/2021

L'an deux mil vingt et un le 9 septembre à 19h15, le conseil municipal de la commune de Saint JEAN LE COMTAL, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en la Mairie de la commune, sous la présidence de Monsieur Éric BONNET, Maire, suivant convocation du 2 septembre 2021.

Présents : BONNET Eric, SAINT VIGNES Maryse, LACAZE Stéphane, ABADIE Eric, , MORLAAS-COURTIES Pascal, BARBE-MORLAAS-COURTIES Marie-Line, DUPUY Sylvain.

Pouvoirs :

Monsieur Didier DARNAUD donne pouvoir à Monsieur Eric BONNET

Madame Emilie BOUE donne pouvoir à Monsieur Stéphane LACAZE

Monsieur Antoine SOENEN donne pouvoir à Monsieur MORLAAS-COURTIES Pascal

Absent excusé : Monsieur AUBIAN Jean Bernard

Secrétaire de séance : Monsieur LACAZE Stéphane

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 29 juin 2021
- Délibération : Convention ENEDIS : Occupation du terrain communal
- Délibération : Tarif location gymnase ROTGE
- Délibération : Dossier adressage : commande panneaux
- Taxe communale / Taxe forfaitaire
- Questions Diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 JUIN 2021

Le Conseil Municipal APPROUVE le compte rendu à l'unanimité.

DELIBERATION ENEDIS : OCCUPATION TERRRAIN COMMUNAL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la convention de mise en place d'une servitude sur le terrain communal en bordure du gymnase en faveur d'ENEDIS pour leurs interventions futures.

DELIBERATION TARIF LOCATION GYMNASSE ROTGE

Le Conseil Municipal fixe le tarif de location du gymnase à l'entreprise ROTGE à 10 € de l'heure. Elle occupera la salle 2 mercredis par mois à concurrence de 3h00 maximum pour la période d'octobre 2021 à mars 2022.

DELIBERATION ADRESSAGE : COMMANDE DES PANNEAUX

Le Conseil Municipal a reçu plusieurs offres concernant la fourniture des panneaux, poteaux et fixations pour l'adressage avec une disparité au niveau de la qualité des produits (certains proposent des produits en plaque PVC couvertes d'aluminium de chaque côté et d'autres des produits en plaque émaillées) ; le Conseil Municipal décide à l'unanimité le choix de plaques émaillées et commande les fournitures à l'Entreprise SIGNAUX GIROD spécialiste en la matière et pour la somme totale de 6 612,59 € TTC.

TAXE COMMUNALE / TAXE FORFAITAIRE

La taxe communale ou taxe d'aménagement a été augmenté en 2011 par le conseil municipal en place et portée à 5% (le minimum pouvant être de 3%)

La taxe forfaitaire qui n'est pas en place dans la commune est une taxe réglée par le vendeur du terrain à bâtir une seule fois et qui représente 10% du montant de la vente.

Le Conseil Municipal réfléchit à l'éventuelle mise en place de cette taxe forfaitaire afin de diminuer la taxe d'aménagement.

QUESTIONS DIVERSES

- M LESCURE a demandé au Conseil Municipal l'utilisation gracieuse du gymnase afin de venir avec un groupe d'environ 10 enfants ados pour y pratiquer le tir à l'arc ; le Conseil Municipal a rejeté cette demande.
- Les travaux d'ornement de la plate-forme poubelle devraient commencer en octobre 2021, l'aménagement paysager autour devrait se faire après sous forme de corvée.
- Le Conseil Municipal est en attente du second devis concernant les travaux de la cage d'escalier de l'école (peinture).
- Le Conseil Municipal prévoit que lors de la réfection de l'éclairage du stade, la nacelle utilisée serait louée plus longtemps afin d'abattre le sapin de l'église.
- Durant la période COVID, le syndicat SM3V a dû embaucher ce qui a entraîné un surcoût de main d'œuvre, le syndicat nous a donc facturé un supplément de 2000 €, somme qui après discussion a été étalée sur 5 ans. Nous avons donc reçu la première quittance de 400 € TTC.
- Mme SAINT VIGNES nous informe que l'effectif scolaire du RPI est de 66 élèves ce qui peut laisser planer un doute sur le maintien des 4 postes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H00

Le Maire,
Eric BONNET

